Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Exercice 2025

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Sundgau

Communauté de Communes

Quartier Plessier
Avenue du 8 e régiment de Hussards
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 47 57

http://www.cc-sundgau.fr
canalisations@cc-sundgau.fr

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

L'année 2025 est marquée par la poursuite des travaux assainissement et la réalisation du programme d'action dans le cadre de la mise en demeure. Elle est ponctuée par les réunions de comité technique permettant de travailler en collaboration avec la Sous-préfecture et la DDT pour un retour à la conformité.

1. Caractérisation du service

A. Périmètre et nature du service assuré

La Communauté de Communes Sundgau assure les compétences suivantes pour l'assainissement collectif :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Dépollution

Le service public d'assainissement collectif en compétence directe de la CCS dessert 18 801 abonnés dont 3 283 en assainissement non collectif.

Les zonages assainissement sont approuvés par territoire.

Règlement du service assainissement collectif : OUI

B. Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le mode de gestion pour l'ensemble du territoire est la régie avec prestations de services pour l'exploitation de certaines stations d'épuration (Illfurth, Spechbach et Altkirch).

Les communes indiquées sans assainissement sont gérées par le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC – voir point 6).

La CCS exploite ses réseaux d'assainissement et fait l'objet :

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1er octobre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour une période de deux ans. Le rapport du prestataire est en annexe 5.
Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor. Ce marché est entré en vigueur le 1er mars 2024 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois pour une période de 1 an.
Il concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration de Altkirch, Illfurth, Spechbach et Illtal.
Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

- **D'une prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch :**

Ce marché est confié à la société SUEZ à partir du 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans auxquels peut s'ajouter une période renouvelable de deux fois une année soit jusqu'au 19 septembre 2027. Le rapport du prestataire est en annexe 5.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

C. Abonnés

La compétence exercée est scindée entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La compétence eaux pluviales est du ressort des communes.

Les communes du SPANC ont un nombre d'habitants et d'abonnés nul pour l'assainissement collectif. Les communes en assainissement collectif et celles pour lesquelles des travaux sont prévus ont un nombre d'habitants et d'abonnés positif.

D. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- ✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

2. Indicateurs techniques

A. Le réseau de collecte

1. Réseaux, branchements et équipements

Le réseau de la communauté de communes comprend environ 500 Km de réseaux répartis entre les réseaux unitaires et les réseaux séparatifs. En raison du transfert de compétence le reste des données est en cours de vérification.

Un certain nombre d'équipements sont présents sur le réseau et se répartissent de la façon suivante :

- Déversoirs d'orage (DO) qui permettent le délestage des eaux de pluie en période de précipitation vers le milieu naturel ou un réseau dédié aux eaux pluviales. Ils permettent de conserver la pollution du temps sec et de la diriger vers la station de traitement

- Postes de régulation (PR) qui équipés de pompes permettent de réguler la quantité d'eau envoyée vers la station de traitement pour éviter qu'un déversement soit constaté en entrée de station.

- Bassins d'orage qui permettent de stocker les eaux de précipitations dans les réseaux unitaires afin de permettre un écoulement constant vers la station de traitement après la période de pluie.

Le document en annexe 2a présente par communes le nombre d'équipements et d'ouvrages présents sur le réseau. Y figurent aussi les métrés de canalisation en cours de numérisation, le but étant de géolocaliser les réseaux et les ouvrages et de répartir les métrés entre réseaux unitaires ou séparatifs.

Chaque année le service organisent un curage préventif ou curatif du réseau et/ou des branchements en fonction des besoins. Les bassins d'orage ou postes et déversoir d'orage, considérés comme des ouvrages sur le réseau sont aussi régulièrement curés. Les linéaires sont intégrés dans l'annexe 2a « Fonctionnement du réseau assainissement ».

Au niveau technique du fonctionnement du réseau d'assainissement du territoire en régie, l'annexes 2b présente les fonctionnements et interventions sur les postes de relèvements du réseau en indiquant la consommation électrique, la liste des interventions ainsi que le temps de fonctionnement des pompes.
Le but dans l'entretien de ces équipements est de permettre un fonctionnement continu sur demande par la gestion des niveaux via des poires de niveau ou des sondes, en empêchant des déversements.
La gestion d'un équilibre de fonctionnement des pompes permet de prolonger la durée de vie de l'appareil.
Les raisons des temps de marche déséquilibrés des pompes sont multiples :

- Usure des volutes inégales
- Les délais actuels de réparation ou de livraison des pompes sont longs et pendant ce temps en cas de panne le poste ne tourne qu'avec une pompe
- Le blocage d'une poire par les matières en suspensions ou les lingettes peut fausser les arrêts et démarrages des pompes sans pour autant envoyer d'alarmes

La gestion dynamique de l'agglomération d'assainissement de Illfurth permet de contrôle les apports à la station d'épuration d'Illfurth notamment en temps de pluie.

2. Les diagnostics assainissement

Le nombre de diagnostics assainissement réalisés dans le cadre des mutations immobilières est de 391 pour l'année 2025.

Cette prestation fait l'objet d'un marché détenu par BF ASSAINISSEMENT depuis le 1er janvier 2024 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois pour une année. Elle occupe le service « habitat » du pôle ou une grande partie du temps pour la gestion des dossiers, la facturation, l'édition des certificats de conformité et l'accompagnement des différents protagonistes (Notaires, Agents immobiliers, Vendeurs et Acheteurs).

Ces diagnostics pour mutation immobilière dressent un état factuel de l'écoulement des eaux usées et pluviales pour le bâtiment concerné, et s'il n'est pas aux normes proposent une solution de mise aux normes avec une analyse technique. Le diagnostic est valable trois ans.

B. Le traitement des eaux usées



La CCS a en gestion directe 6 stations d'épuration à boue activées, 12 rhizosphères et 1 lagune. Les prestations de service actuellement en place au sein de la CCS prennent en charge 3 stations d'épuration (Illfurth et Spechbach d'un côté et Altkirch de l'autre), 2 rhizosphères (Heiwiller et Willer) et 1 lagune (Obermorschwiller).

Les boues sont extraites à Illtal par la CCS, et dans les autres stations d'épuration par les prestataires. Elles sont collectées, traitées par compostage et épandues par Agrivalor sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un calendrier règlementaire. L'annexe 3 présente le bilan agronomique pour l'année 2025. La CCS a extrait 1970 T de boues représentant après compostage 442 T de matière

sèche (MS) puis 326 T de compost épandues sur 114.36 Ha sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un répertoire de parcelles pré établi et validé par la DDT (10 agriculteurs concernés).

En 2025 la moitié de la rhizosphère qui accueille les effluents de la station d'épuration de Ferrette – Vieux Ferrette a été curée. La CCS en a extrait 227 T de matière brute pour 94 T de matière sèche transformées en 169 T de compost produit et épandu la même année.

Chaque année, le bilan annuel de fonctionnement est dressé pour les stations de traitement. Ils sont présentés en annexe 4. Chacun reprend les résultats d'analyse des autosurveillances dont le nombre varie en fonction de la taille de l'installation, les consommations de produits et sous-produits, les interventions nécessaires au bon fonctionnement. Les bilans annuels sont transmis au service de la Police de l'Eau pour contrôle.

3. Indicateurs financiers

A. Les tarifs

Ils sont présentés en annexe 1 du présent rapport.

Au 1/1/2026, l'harmonisation des tarifs des redevances eau potable sera réalisée.

L'évolution de la part fixe assainissement en 2025 est la suivante :

1er janvier 2025 : 60 € HT/an
1er juillet 2025 : 75 € HT/an
1er janvier 2026 : 90 € HT/an

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la prospective financière pour la réalisation des travaux assainissement nécessaire pour un retour de la conformité au regard de la règlementation européenne.

Ils sont présentés en annexe 1 du présent rapport

B. La facture 120 m3

Le tableau joint en annexe 1 détaille les tarifs au 1/1/2025 et ceux au 1/1/2026 en répartissant les parts organismes publics, fixes et variables et en indiquant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des factures 120 m3. Il reprend aussi le prix du m3 sur la base de 120 m3 de consommation ainsi que la répartition des composantes taxes / collectivité.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est réalisée avec une fréquence semestrielle.

C. Autres prestations payantes

Participation à l'assainissement collectif PAC	2 000 € sans TVA
Diagnostic assainissement	170 € HT / diagnostic
Frais de branchement	10% du montant de la facture plafonné à 230 € HT

4. Les investissements :

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

INVESTISSEMENT :	
AP20-24 : travaux d'assainissement à Werentzhouse	15 300,00 €
AP20-27 : travaux d'assainissement à Muespach le Haut	18 400,00 €
AP20-25 : Travaux d'assainissement à Muespach/Ouest	20 300,00 €
AP 20-30 : Travaux d'assainissement à Roppentzwiller	15 900,00 €
AP 20-26 : Travaux d'assainissement à Steinsoultz	13 800,00 €
AP 20-28 : Travaux d'assainissement à Muespach/Est	34 200,00 €
Travaux réseaux autres	101 000,00 €
Travaux sur step + postes (pompes améliorations)	110 000,00 €
Matériel	23 000,00 €
Etudes règlementaires	15 000,00 €

5. Le budget annexe Assainissement du territoire en régie

A. Les recettes d'exploitation

Recettes	2025
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	5 413 864 €
Travaux - Compte 704	*266 804 €*
Surtaxe assainissement - Compte 70611	*3 994 784 €*
PAC - Compte 70613	*44 250 €*
Diagnostics assainissement - Compte 7068	*1 102 962 €*
Atténuations de charges - Chapitre 014	/
Produits exceptionnels - Chapitre 77	11 270 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	/
TOTAL	**5 425 133,44 €**

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2025
Encours de la dette au 31 décembre	17 445 746 €
Montant remboursé durant l'exercice	1 551 271 €

- dont en capital	981 916 €
- dont en intérêts	569 355 €
Montant de l'épargne brut	1 653 841 €

C. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	2024
Amortissement global	1 526 781.32 €
Subventions	651 990.39 €
TOTAL	**2 178 771.71 €**

D. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée *(article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)*.

6. Le service d’assainissement non collectif

Le SPANC concerne en totalité les communes de : BENDORF-BOUXWILLER- BIEDERTHAL-COURTAVON - LUCELLE - KIFFIS - OBERLARG - SONDERSDORF - WINKEL - WOLSCHWILLER.

Il regroupe aussi les zones ANC existantes dans les communes en majorité en assainissement collectif selon les zonages respectifs.

Le marché pour les contrôles initiaux est passé et il est attribué à JDBE qui réalise les contrôles initiaux. En 2025, 186 contrôles initiaux ont été réalisés ainsi que 11 dossiers de conception.

Liste des Annexes :

Annexe 1 : Tarifs et factures 120 m3 du territoire en régie

Annexe 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2024

Annexe 2b : Fonctionnement des PR

Annexe 3 : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration

Annexes 4 : Bilan annuel de fonctionnement sur le système d'assainissement

Annexe 5a : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch

Annexe 5b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations d'épuration et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth

Annexe 6 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement collectif

Annexe 7 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement non collectif